

TARIF DES DOUANES : Droits de douane sur les importations de produits, perçus soit sur la valeur (pourcentage de la valeur) ou sur une base déterminée (par exemple : 5 \$ par 100 kg). Les tarifs des douanes donnent un avantage concurrentiel aux produits similaires fabriqués sur place et apportent des recettes au gouvernement. (*Tariff*)

TRANSPARENCE : Visibilité et clarté des lois et des règlements. (*Transparency*)

TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE

EXTÉRIEUR (TCCE) : Organisme chargé aux termes de la loi canadienne de constater les préjudices dans les cas de droits compensateurs et antidumping, et de donner des conseils au gouvernement sur d'autres questions relatives aux importations. (*CITT: Canadian International Trade Tribunal*)

ZLEA : Zone de libre-échange des Amériques. Proposition d'accord entre 34 pays de l'hémisphère occidental en vue de créer une zone de libre-échange d'ici 2005; lancée à Miami en décembre 1994. (*FTAA: Free Trade Area of the Americas*)